

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2554

15 octobre 2012

### SOMMAIRE

Alias Mustang International .....	122551	LinguaLex .....	122576
Asteco S.A. ....	122546	Lumina Capital Partners S.à r.l. ....	122557
Bankhaus Neelmeyer Aktienstrategie ...	122552	Luxmec S.A. ....	122548
Blue Chips Deutschland Stabil UI .....	122578	NBIM Clement S.à r.l. ....	122592
BNP Paribas .....	122552	North REOF Moldova S.à r.l. ....	122592
BNP Paribas LDI SOLUTION .....	122547	Pagosa S.A. ....	122592
Courtignac S.A. ....	122546	Pictet Global Selection Fund .....	122578
Deka-Immobilien Premiumplus .....	122552	Pictet Global Selection Fund .....	122557
Enop 5 A.G. ....	122590	Pioneer Investments Guaranteed Funds .....	122551
Favorit-Invest Garant 2 .....	122551	Pradera Southern Cornella S.à r.l. ....	122580
FDV Venture .....	122578	Pradera Southern Holdco S.à r.l. ....	122580
Gioca S.A. ....	122553	Pradera Southern Promar S.à r.l. ....	122580
GSIImmo Luxembourg S.A. ....	122587	Pradera Southern Travesur S.à r.l. ....	122580
Hansainvest Lux Umbrella .....	122552	PT-COM .....	122590
Headland Finance 2 S.N.C. ....	122591	R.H. Invest .....	122574
HT WD Objekt II S.à r.l. ....	122591	Rivkhan S.à r.l. ....	122574
HT Wohnen Deutschland I Holding S.à r.l. .....	122591	Strateji Türkei Fund .....	122551
Intentus s.à r.l. ....	122583	Stratem Fund .....	122585
Inter Mega S.A., SPF .....	122591	Technoblock International S.A. ....	122546
International Fund Mix: .....	122590	Tiberius EuroBond OP .....	122583
Investissements Minéraux et Financiers .....	122592	Tiberius InterBond OP .....	122583
IPConcept Fund Management S.A. ....	122555	Topas RV .....	122552
IPConcept (Luxembourg) S.A. ....	122555	World Investment Opportunities Funds .....	122550
Italia Investments Corporation S.à r.l. ..	122590	World Performance Portfolios .....	122548
Lacombe Investissement S.A. ....	122547	World Strategy Portfolios .....	122549

**Asteco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 127.356.

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 31 octobre 2012, à 15.00 heures, au siège social, en

*Assemblée Générale extraordinaire,*

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration
- La dissolution ou non de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 modifiée
- Questions diverses

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012131109/1161/15.

---

**Courtignac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 135.228.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 5 novembre 2012 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2012;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2012;
3. affectation des résultats au 30 juin 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012131110/10/19.

---

**Technoblock International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.752.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des Actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le 5 novembre 2012 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et son approbation.
2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Approbation de la version rectifiée des bilans, comptes de pertes et profits au 31 décembre 2010.
4. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
5. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
7. Divers.

*TECHNOBLOCK INTERNATIO-  
NAL S.A.*

Référence de publication: 2012132293/545/20.

---

**Lacombe Investissement S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 135.227.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 5 novembre 2012 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2012;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2012;
3. affectation des résultats au 30 juin 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012131111/10/19.

**BNP Paribas LDI SOLUTION, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 108.079.

**An EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the Shareholders of the Company will be held on 26th October 2012 at 10:30 a.m., at the premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, H2O building, Block A Ground floor, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange with the following Agenda:

*Agenda:*

1. Change of the Company's name to "BNP Paribas LDI Solution", abbreviated form "BNPP LDI Solution", and amendment of Article 1 of the Articles of Association which should be read as follows: "A limited company (société anonyme) in the form of an open-end investment company (société d'investissement à capital variable - Fonds d'Investissement Spécialisé "SICAV-SIF") named BNP Paribas LDI Solution in abbreviated form "BNPP LDI Solution" (hereinafter the "Company") has been established pursuant to these Articles of Association (hereinafter the "Articles of Association"). The complete naming and the abbreviated naming can be equally used in all the official and commercial documents of the Company.";
2. Article 3 and 35 of the Articles of Association: Add a reference to the law of 26 March 2012 amending the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds;
3. Article 4 of the Articles of Association: correction of the name of the commune of the registered office: Hesperange instead of Howald-Hesperange;
4. Article 25 of the Articles of Association: Move the date of the annual general meeting to the fourth Tuesday of April at 10 a.m. as of the next annual general meeting to be held in 2013;
5. Article 28 of the Articles of Association: Change the financial year of the Company;  
The financial year will start on 1st January of each year and will end on 31st December of the same year. For the year 2012, the fiscal year started on 1st July 2012 will end on 31st December 2012;
6. Article 32 of the Articles of Association: Add the possibility of split of sub-fund and the possibility of liquidation, merger or split of a share class.

In compliance with Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987, the Meeting's deliberations are only valid if at least one-half of the Company's capital is present or represented. In order to be adopted, resolutions must be carried out by at least two-thirds of the votes of the shareholders expressed. The votes expressed do not comprise those attached to the shares for which the shareholder has not taken part to the vote or has not voted or whose vote was considered as null or void.

Owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares at the offices of the finance department at least five full days before the Meeting.

Owners of registered shares wishing to attend or be represented at the Meeting are admitted against proof of identity, provided that they notify their intention to attend the Meeting at least five full days beforehand.

The draft of the new Articles of Association, the current prospectus and the last periodic report are available from the agencies stated in the prospectus.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2012127285/755/41.

**Luxmec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.216.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des Actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le 25 octobre 2012 à 9.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et son approbation.
2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
4. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
6. Divers.

LUXMEC S.A.

Référence de publication: 2012129161/18.

**World Performance Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 150.890.

We are pleased to convene you to the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders (the "EGM") which will be held on 29th October 2012 at 2.30 p.m. (Luxembourg time) at 2, place Winston Churchill, B.P. 425 L-2014 Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Replacement of any reference to the law of 20 December 2002 by reference to the law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment (the "2010 Law") and implementing the so-called UCITS IV EU Directive in articles 3, 5, 7, 15, 19, 20, 25 (previously named 24), new article 26, article 27 (previously named 25), article 28 (previously named 26) and article 29 (previously named 27) of the Articles of Incorporation;
2. Transfer of the registered office of the Fund from the municipality of Mamer to the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and consequential amendment of article 4 of the Articles of Incorporation;
3. Change of the timing for the holding of the annual general meeting of the Fund to 4.00 p.m. instead of 3.30 p.m. currently indicated in article 9 of the Articles of Incorporation;
4. Full restatement of the Articles of Incorporation;
5. Final appointment of the following persons as directors of the Fund: Mrs Margherita Balerna Bommartini, Mr Sylvain Feraud and Mr Arnaud Bouteiller following their co-optation by a circular resolution of the board of directors of the Fund dated 11th May 2012 in replacement respectively of Mr Philippe Meloni, Mr Jean-Philippe Claessens and Mr Gianluigi Sagramoso, each until the next annual general meeting of shareholders of the Fund;
6. Miscellaneous

The full text of the proposed statutory modifications can be obtained free of charge on request made at the registered office of Casa4Funds SA, 41 boulevard, L-2449 Luxembourg ("Casa4Funds SA").

Please be advised that the EGM shall not validly deliberate on items 1 to 4 unless at least one half of the capital is represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote. Item 5 of the Agenda will require no quorum and the decision in that respect will be taken at the majority of the votes cast. Each share is entitled to one vote.

If the quorum is not reached at the EGM, a second EGM will be reconvened, to be held on 10th December 2012 at 2.30 p.m. (Luxembourg time) at 2, place Winston Churchill, B.P. 425, L-2014 Luxembourg (the "Reconvened EGM"). The Reconvened EGM shall validly deliberate whatever the portion of the capital represented. Resolutions on items 1 to 4, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching

to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Shareholders may vote in person or by proxy. A proxy need not be a shareholder of the Fund but must attend the EGM in person to represent you. Should you or your proxy wish to take part in the EGM, you are kindly requested to inform Casa4Funds SA at least two clear days prior to the holding of the EGM of your intention to attend. You, respectively your proxy shall be admitted subject to verification of your identity.

Shareholders who are not able to attend this EGM are kindly requested to execute the proxy form available at the registered office of Casa4Funds SA and return it duly signed to the registered office of Casa4Funds SA. To be valid, proxies should be received by no later than the close of business in Luxembourg on 22nd October 2012 first by fax and then by mail (Attn: Cindy Joller, Casa4Funds SA, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, telefax n. (+352) 262 00 868).

The proxy shall remain valid for any adjourned or the Reconvened EGM if the quorum required by Luxembourg law is not reached at the EGM, and unless expressly revoked.

*For the Board of Directors.*

Référence de publication: 2012129828/755/49.

---

**World Strategy Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 150.891.

We are pleased to convene you to the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders (the "EGM") which will be held on *29th October 2012* at 3.00 p.m. (Luxembourg time) at 2, place Winston Churchill, B.P. 425, L-2014 Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Replacement of any reference to the law of 20 December 2002 by reference to the law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment (the "2010 Law") and implementing the so-called UCITS IV EU Directive in articles 3, 5, 7, 15, 19, 20, 25, new article 26, new article 27, article 28 (previously named 26) and article 29 (previously named 27) of the Articles of Incorporation;
2. Transfer of the registered office of the Fund to the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and consequential amendment of article 4 of the Articles of Incorporation;
3. Full restatement of the Articles of Incorporation;
4. Final appointment of the following persons as directors of the Fund: Mrs Margherita Balerna Bommartini, Mr Sylvain Feraud and Mr Arnaud Bouteiller following their co-optation by a circular resolution of the board of directors of the Fund dated 11th May 2012 in replacement respectively of Mr Philippe Meloni, Mr Jean-Philippe Claessens and Mr Gianluigi Sagramoso, each until the next annual general meeting of shareholders of the Fund;
5. Miscellaneous

The full text of the proposed statutory modifications can be obtained free of charge on request made at the registered office of Casa4Funds SA, 41 boulevard, L-2449 Luxembourg ("Casa4Funds SA").

Please be advised that the EGM shall not validly deliberate on items 1 to 3 unless at least one half of the capital is represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote. Item 4 of the Agenda will require no quorum and the decision in that respect will be taken at the majority of the votes cast. Each share is entitled to one vote.

If the quorum is not reached at the EGM, a second EGM will be reconvened, to be held on 10th December 2012 at 3:00 p.m. (Luxembourg time) at 2, place Winston Churchill, B.P. 425, L-2014 Luxembourg (the "Reconvened Meeting"). The reconvened EGM shall validly deliberate whatever the portion of the capital represented. Resolutions on items 1 to 3, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Shareholders may vote in person or by proxy. A proxy need not be a shareholder of the Fund but must attend the EGM in person to represent you. Should you or your proxy wish to take part in the EGM, you are kindly requested to inform Casa4Funds SA at least two clear days prior to the holding of the EGM of your intention to attend. You, respectively your proxy shall be admitted subject to verification of your identity.

Shareholders who are not able to attend this EGM are kindly requested to execute the proxy form available at the registered office of Casa4Funds SA and return it duly signed to the registered office of Casa4Funds SA. To be valid, proxies should be received by no later than the close of business in Luxembourg on 22nd October 2012 first by fax and then by mail (Attn: Cindy Joller, Casa4Funds SA, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, telefax n. (+352) 262 00 868).

The proxy shall remain valid for any adjourned or the Reconvened EGM if the quorum required by Luxembourg law is not reached at the EGM, and unless expressly revoked.

*For the Board of Directors.*

Référence de publication: 2012129830/755/47.

---

**World Investment Opportunities Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 68.606.

We are pleased to convene you to the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders (the "EGM") which will be held on *29th October 2012* at 2.00 p.m. (Luxembourg time) at 2, place Winston Churchill, B.P. 425, L-2014 Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of the corporate object of the Fund in order to refer to the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investments applicable with effect from 1 July 2011, as amended from time to time, (the "2010 Law"), and consequential amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Fund (the "Articles") as follows:  
"The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolios.  
The Corporation may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by Part I of the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as may be amended from time to time (the "2010 Law")";
2. Transfer of the registered office of the Fund from the municipality of Mamer to the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and consequential amendment of article 4 of the Articles;
3. Full restatement of the Articles of Incorporation;
4. Final appointment of the following persons as directors of the Fund: Mrs Margherita Balerna Bommartini, Mr Sylvain Feraud and Mr Arnaud Bouteiller following their co-optation by a circular resolution of the board of directors of the Fund dated 11th May 2012 in replacement respectively of Mr Philippe Meloni, Mr Jean-Philippe Claessens and Mr Gianluigi Sagramoso, each until the next annual general meeting of shareholders of the Fund;
5. Miscellaneous

*Voting*

The draft of the amended Articles is available, free of charge, upon request, at the registered office of Casa4Funds SA, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg ("Casa4Funds SA").

In order for the EGM to deliberate validly on items 1 to 3 of the Agenda, a quorum of 50% of the capital is required, and the passing of the resolutions require a majority of two-thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote. Item 4 of the Agenda will require no quorum and the decision in that respect will be taken at the majority of the votes cast. Each entire share is entitled to one vote.

If the quorum is not reached at the EGM, a second EGM will be reconvened, to be held in Luxembourg, on 10th December 2012 at 2.00 p.m. (Luxembourg time) at 2, place Winston Churchill, B.P. 425, L-2014 Luxembourg (the "Reconvened EGM"). The Reconvened EGM shall validly deliberate without any quorum, and decisions on items 1 to 3 of the Agenda will be passed by a majority of two-thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Shareholders may vote in person or by proxy. A proxy need not be a shareholder of the Fund but must attend the EGM in person to represent you. Should you or your proxy wish to take part in the EGM, you are kindly requested to inform Casa4Funds SA at least two clear days prior to the holding of the EGM of your intention to attend. You, respectively your proxy shall be admitted subject to verification of your identity.

Shareholders who are not able to attend this EGM are kindly requested to execute the proxy form available at the registered office of Casa4Funds SA and return it duly signed to the registered office of Casa4Funds SA. To be valid, proxies should be received by no later than the close of business in Luxembourg on 22nd October 2012 first by fax and then by mail (Attn: Cindy Joller, Casa4Funds SA, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, telefax n. (+352) 262 00 868).

The proxy shall remain valid for any adjourned or the Reconvened EGM if the quorum required by Luxembourg law is not reached at the EGM, and unless expressly revoked.

*For the Board of Directors.*

Référence de publication: 2012129832/755/54.

---

**Alias Mustang International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 95.884.

Le conseil d'administration prie les actionnaires de la société anonyme ALIAS MUSTANG INTERNATIONAL d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui se tiendra le mardi 23 octobre 2012 à 10.30 heures à Luxembourg au 10A, rue Henri M. SCHNADT, L-2530 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Divers

Les actionnaires sont informés que cette Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour.

Pour pouvoir assister à ladite Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur devront présenter leurs certificats d'actions ou un certificat de blocage bancaire.

Référence de publication: 2012129994/755/21.

---

**Pioneer Investments Guaranteed Funds, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Verwaltungsreglement des Fonds Pioneer Investments Guaranteed Funds, in Kraft getreten am 13. September 2012, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im Oktober 2012

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Maren Hermesdorf

Référence de publication: 2012105895/11.

(120144057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

---

**Favorit-Invest Garant 2, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion modifié au 01.11.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Fund Management S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2012118875/10.

(120160706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Strateji Türkiye Fund, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion modifié au 15. septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30. août 2012.

IPConcept Fund Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2012111752/11.

(120150985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

### **Bankhaus Neelmeyer Aktienstrategie, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion modifié au 01. octobre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

HANSAINVEST LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2012113241/11.

(120152662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

---

### **Hansinvest Lux Umbrella, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion modifié au 01 octobre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, septembre 2012

HANSAINVEST LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2012113761/11.

(120153295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2012.

---

### **Topas RV, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion modifié au 01.11.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Fund Management S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

*Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank*

Référence de publication: 2012118876/10.

(120160710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

### **BNP Paribas, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 23.968.

Liste des signatures autorisées (subdélégation de pouvoirs) déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012131852/11.

(120173923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

---

### **Deka-Immobilier Premiumplus, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Le règlement de gestion modifié au 1.11.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka Immobilien Luxembourg S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

*Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank*

Référence de publication: 2012119423/10.

(120161465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

---



**Gioca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 74.749.

L'an deux mille douze, le cinq octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GIOCA S.A., ci-après la «Société», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 74.749, constituée le 3 mars 2000 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 460 du 29 juin 2000, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 17 mars 2009 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1456 du 28 juillet 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paolo BARTOLUCCI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.443.681 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg aux Bahamas, sous la condition suspensive de l'inscription auprès du Registre Public des Bahamas.

2. Pouvoir à accorder en vue de signer les nouveaux statuts conformément aux lois des Bahamas et d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la Société aux Bahamas.

3. Nomination d'un nouvel agent résident aux Bahamas.

4. Pouvoir à accorder en vue de procéder à la radiation de la Société à Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société aux Bahamas.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'autoriser la Société à être gouvernée par les lois des Bahamas et de continuer son existence en tant que société des Bahamas conformément aux dites lois, sous la dénomination GIOCA S.A. et, par conséquent, de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg aux Bahamas et de faire adopter par la Société la nationalité bahamienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du Registre Public des Bahamas.

Suite à ce transfert de siège, la société GIOCA S.A. cessera d'être une société de droit luxembourgeois.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'assemblée constate en outre qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

L'assemblée décide que l'adresse du siège social aux Bahamas sera: chez MOSSACK FONSECA & CO. (BAHAMAS LTD.), Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs à MOSSACK FONSECA & CO. (BAHAMAS LTD.), ayant son siège social à Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas, à l'effet de signer les nouveaux statuts conformément aux lois des Bahamas et d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la Société aux Bahamas.

122554

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer MOSSACK FONSECA & CO. (BAHAMAS LTD.), préqualifiée, en tant que nouvel agent résident de la Société aux Bahamas.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à tout porteur d'une expédition des présentes, agissant individuellement, à l'effet de radier l'inscription de la Société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société aux Bahamas.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cent cinquante euros (EUR 1.850,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

**Suit la traduction en anglais du texte qui précède:**

In the year two thousand twelve, on the fifth day of October.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GIOCA S.A., hereinafter the "Company", a société anonyme, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 74.749, incorporated on 3 March 2000 by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 460 of 29 June 2000, the articles of which have been amended at several times and for the last time on 17 March 2009 by deed of Maître Jacques DELVAUX, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1456 of 28 July 2009.

The meeting is presided by Mrs Gentiane PREAUX, private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Carine GRUNDHEBER, private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Paolo BARTOLUCCI, private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,443,681 shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Transfer of the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Bahamas, under the suspensive condition of registration at the Public Registry of the Bahamas.

2. Power to be granted in order to subscribe the new Articles of Association in accordance with the laws of the Bahamas and to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in the Bahamas.

3. Appointment of a new registered agent in the Bahamas.

4. Power to be granted in order to carry out the radiation of the Company in Luxembourg on the basis of an evidence of the Company's registration in the Bahamas.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to authorize the Company to be governed by the laws of the Bahamas and to continue its existence in accordance with said laws as a Bahamian company, under the name GIOCA S.A. and, accordingly, to transfer the

registered office, the seat of administrative and effective management with effect as of today from the Grand Duchy of Luxembourg to the Bahamas and to adopt the Bahamian nationality without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal and tax point of view the incorporation of a new legal entity, the whole under the suspensive condition of registration of the Company at the Public Registry of the Bahamas.

As a result of the transfer of its registered office, the company GIOCA S.A. will discontinue as a Luxembourg company.

The meeting states that this resolution has been taken in compliance with article 67-1 (1) of the Luxembourg company law.

The meeting states that no bond has been issued by the Company and consequently no agreement of the bondholders is required in relation with the expected changes.

The meeting resolves that the address of the registered office in the Bahamas shall be fixed at: c/o MOSSACK FONSECA & CO. (BAHAMAS LTD.), with registered office at Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas.

#### *Second resolution*

The meeting decides to grant all powers to MOSSACK FONSECA & CO. (BAHAMAS LTD.), with registered office at Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas, in order to subscribe the new Articles of Association in accordance with the laws of the Bahamas and to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in the Bahamas.

#### *Third resolution*

The meeting decides to appoint MOSSACK FONSECA & CO. (BAHAMAS LTD.), prenamed, as new registered agent of the Company in the Bahamas.

#### *Fourth resolution*

The meeting decides to grant all powers to any holder of a certified true copy of the present deed, acting individually, in order to carry out the radiation of the Company in Luxembourg on the basis of the evidence of the registration of the Company in the Bahamas.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand eight hundred fifty Euro (EUR 1,850.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Preaux, Grundheber, Bartolucci, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2012. Relation: LAC/2012/46733. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131990/152.

(120173943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

**IPConcept (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,  
(anc. IPConcept Fund Management S.A.).**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 82.183.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den vierundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, ist zu einer außerordentlichen Generalversammlung (die Versammlung) erschienen, die DZ PRIVATBANK S.A., eine Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts, mit Gesellschaftssitz in Luxembourg-Strassen, 4 rue Thomas Edison, eingetragen im Handelsregister

von Luxembourg unter der Nummer B 15579 (der Alleinige Aktionär), alleiniger Aktionär der Aktiengesellschaft IPConcept Fund Management S.A., mit Sitz in Luxembourg-Strassen, eingetragen im Handelsregister von Luxembourg unter der Nummer B 82183.

Die Aktiengesellschaft IPConcept Fund Management S.A. wurde gegründet gemäß Urkunde des Notars Frank Baden vom 23. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 459 vom 19. Juni 2001. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 1. Dezember 2011, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 3188 vom 28. Dezember 2011.

Die Versammlung wird um 11.45 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Petra GÖREN, Sous-Directrice, wohnhaft in D-Aach, eröffnet.

Die Vorsitzende beruft Frau Ursula Berg, Bankangestellte, wohnhaft in D-Trier zur Schriftführerin und Stimmzählerin.

Die Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass der Alleinige Aktionär in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten ist; diese Anwesenheitsliste wurde vom Aktieninhaber beziehungsweise dessen Vertreter sowie von den Mitgliedern des Verwaltungsrates unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar „ne varietur“ paraphierte Vollmacht des vertretenen Alleinigen Aktionärs.

II. In Anbetracht der Anwesenheit beziehungsweise Vertretung des Aktieninhabers ist die Generalversammlung regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

TOP 1 Verzicht auf Einberufungsformalitäten.

TOP 2 Änderung der Gesellschaftsbezeichnung in IPConcept (Luxemburg) S.A.

Der Verwaltungsrat schlägt der Generalversammlung vor, die Bezeichnung der IPConcept Fund Management S.A. mit Wirkung vom 1. Oktober 2012 in „IPConcept (Luxemburg) S.A.“ abzuändern.

TOP 3 Änderung der Satzung

Der Verwaltungsrat schlägt der Generalversammlung vor, den ersten Absatz von Artikel 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

**Art. 1.** Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischen Recht und führt den Namen „IPConcept (Luxemburg) S.A.“.

Sodann trifft die Versammlung, nach Beratung und Billigung der Erklärungen der Vorsitzenden, einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss:*

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals bei der gegenwärtigen Versammlung vertreten ist, verzichtet die Versammlung auf die Frist- und Einberufungsformalitäten; der Alleinige Aktionär betrachtet sich als ordnungsgemäß einberufen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im Voraus übermittelt wurde.

*Zweiter Beschluss:*

Die Generalversammlung beschließt, die Bezeichnung der IPConcept Fund Management S.A. mit Wirkung vom 1. Oktober 2012 in „IPConcept (Luxemburg) S.A.“ abzuändern.

*Dritter Beschluss:*

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird die Satzung in Artikel 1 mit Wirkung vom 1. Oktober 2012 wie folgt neu verfasst:

**Art. 1.** Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischen Recht und führt den Namen „IPConcept (Luxemburg) S.A.“.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

WORÜBER PROTOKOLL, Aufgenommen in Luxembourg-Strassen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Erschienenen zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. GÖREN, U. BERG und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44792. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxembourg, den 1. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012126981/67.

(120168587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

**Pictet Global Selection Fund, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion consolidé de PICTET GLOBAL SELECTION FUND prenant effet au 15 octobre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

PICTET GLOBAL SELECTION FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2012130388/10.

(120171723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

**Lumina Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.616.

**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of September.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared the following:

"Life Premium Fund Advisors, Ltd.", a company incorporated under the laws of Cayman Islands, with registered office at Appleby Trust, Ltd., Clifton House, 75 Fort Street, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under the number CR-188140,

represented by Mr Eric CIFRE, Director and Mr. Houtan AFKHAMI, by virtue of a proxy dated 17<sup>th</sup> September 2012, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holders and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

**Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Lumina Capital Partners S.à r.l.", in shortened form "Lumina".

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

In the event that in the view of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The main object of the Company is to act as general partner (gérant et associé commandité) of Group Lumina SICAV SIF, a Luxembourg specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) to be incorporated under the provisions of the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds as well as to render advisory, management, accounting and administrative services to said company.

The Company may also provide investment management and investment advisory services to Policy Investors SV, a Luxembourg securitization vehicle under the law of 22 March 2004 on securitization.

The Company may borrow funds in any form whatsoever and grant pledges, guarantees, liens, mortgages, and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial, or financial operation and engage in such other activities, as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with the accomplishment and development of its object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, with a par value of one cent Euro (EUR 0.01) each.

In addition to the share capital a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. General Matters of Shares.** All the shares will be and remain in registered form.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

**Art. 7. Transfer of Shares.** When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares to any person.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may only be transferred with the unanimous approval of all the shareholders of the Company and in compliance with the following provisions.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Any person to whom shares are transferred as permitted hereunder will be bound by the terms of these Articles immediately upon such transfer becoming effective and any such permitted transferee will thereupon also be entitled to the benefit of these Articles.

Any transfer or purported transfer made otherwise than in accordance with or pursuant to the provisions of these Articles shall be of no effect whatsoever, shall constitute a compulsory transfer event for the purposes of these Articles and the Directors shall not therefore register the same.

**Art. 8. Transfer of Shares to affiliated vehicles.** In the case that there is more than a single shareholder, any shareholder (the "Transferor") shall be free to transfer shares (the "Transferred Shares") to any vehicle (a) in which the Transferor holds (directly or indirectly) the majority of the voting or equity interests or actually exercises management control or (b) which holds (directly or indirectly) in the Transferor the majority of the voting or equity interests or actually exercises management control or (c) which is an Affiliate of another person which, in turn, is an Affiliate of the Transferor (an "Affiliate"), provided that the Transferor has provided supporting documents of the Transferor being an Affiliate to the reasonably satisfaction of the other shareholders.

If the transferee ("Transferee") ceases to be an Affiliate of the Transferor at any time during the term of the Company, the Transferee, in its capacity as shareholder and the Transferor hereby consent to the immediate transfer of the Transferred Shares to the Transferor and the Transferee and Transferor hereof appoint each of the Directors, acting individually, as their attorney to execute on their behalf any document required to give effect to the transfer of shares contemplated by this provision. The conditions previously described will also apply to shares that have been transferred to an Affiliate as a result of a second or subsequent transfer and subsequently the Affiliate ceases to be an Affiliate of the shareholder.

**Art. 9. Transfer of Shares to third parties other than Affiliates.** In the case that there is more than a single shareholder, if any shareholder ("Vendor") wishes to sell or otherwise transfer to a person other than an Affiliate, any portion of its shares, and provided that the Vendor is not already subject to a Compulsory Transfer Event (defined below), the Vendor shall serve on the Company and each of the other shareholders a notice in writing which may or may not at the option of the Vendor specify the name of the proposed purchaser (the "Purchaser") ("Notice of Sale") of its wish to sell its shares. If the Notice of Sale does not specify the name of the Purchaser a Compulsory Transfer Event (defined below) shall be deemed to have occurred.

In the event that the Notice of Sale does confirm the name of the Purchaser, the Vendor shall make available to each of the other shareholders an in depth due diligence package on the Purchaser ("Purchaser's Disclosure"), which shall include the terms and conditions of sale. Second, the Vendor shall arrange for a meeting ("Interview") between the Purchaser and each of the other non-selling shareholders that may wish to attend such meeting. The Purchaser shall

provide at least eight dates within a sixty (60) day period from the delivery of the Purchaser's Disclosure for the meeting to take place and the Vendor shall bear the costs of a round trip airline ticket and one hotel night stay, for each of the non-selling shareholders that may wish to attend. Third, the non-selling shareholders shall have a right of first refusal to purchase the shares under the same terms and conditions offered to the Purchaser, which will automatically constitute a Compulsory Transfer Event (defined below) upon notifying the Vendor of their intent to purchase the shares, notice which shall be served in writing to the Vendor no later than forty-five (45) days from the date of the Interview. If the non-selling shareholders choose not to purchase the shares they continue to have the option to require that the Purchaser also purchase their shares at the same terms and on the same conditions as the Vendor's shares in which case notice confirming their requirement that the Purchaser acquire their shares shall be served in writing to the Vendor no later than forty-five (45) days from the date of the Interview.

**Art. 10. Compulsory Transfer to Repurchase.** A compulsory transfer event ("Compulsory Transfer Event") shall occur or shall be deemed to have occurred in relation to any shareholder upon the happening of any of the following events:

- The presentation of any petition or commencement of any proceeding or passing of any resolution for the winding up or liquidation of the shareholder or any equivalent proceeding to any of the foregoing in any jurisdiction in respect of the shareholder; or
- The happening of any of the applicable events described in articles 7 and 9 of these Articles.

In the event that a Compulsory Transfer Event shall occur or be deemed to occur in relation to any shareholder ("Affected Shareholder"), the holders of shares in relation to which the relevant Compulsory Transfer Event has not occurred ("Non-Affected Shareholder") shall be entitled jointly to require by written notice to the Affected Shareholder either that:

The Affected Shareholder offers to sell to the Non-Affected Shareholders all of the shares owned by the Affected Shareholder ("Affected Shares") at the Sale Price (defined below), the Non-Affected Shareholders will have the right to purchase a portion of the Affected Shares pro rata amongst themselves and Non-Affected Shareholders shall have thirty (30) calendar days to reject or accept to purchase their pro-rata number of Affected Shares, during which time the Affected Shareholder is irrevocably bound to sell the Affected Shares to the Non-Affected Shareholders. A Compulsory Transfer Event shall be deemed to have occurred if some or all of the Non-Affected Shareholders notify ("Compulsory Transfer Event Date") the Affected-Shareholder of their intent to purchase some or all of the Affected Shares; or

Non-Affected Shareholders that do not exercise their right to purchase Affected Shares shall in doing so give up their rights to purchase Affected Shares and the remaining Non-Affected Shareholders shall have the right to purchase these Affected Shares pro rata with the other Non-Affected Shareholders who are exercising their right to purchase.

An Affected-Shareholder will promptly inform remaining voting shareholders if any Non-Affected Shareholders have not exercised their rights to purchase Affected Shares (event which includes non-compliance in notifying the Affected-Shareholders within the notification time allotted as per the above) and must immediately offer the Affected Shares to the remaining Non-Affected Shareholders, as per the conditions above.

The Company may repurchase the Affected Shares from the Affected Shareholder at the Sale Price (defined below), or a combination of such alternatives as the Non-Affected Shareholders shall agree.

The sale price ("Sale Price") of the Affected Shares shall be the price agreed between the Affected Shareholder and the Non-Affected Shareholders or, if no such price is agreed within 30 calendar days of the Compulsory Transfer Event Date, the fair value per share determined as hereafter provided. The fair value per share shall be determined by a suitably qualified expert who shall not be an Affiliate of the Affected Shareholder. Subject to the foregoing the Affected Shareholder shall provide the names of three alternative experts and the Non-Affected Shareholders shall select one from that list. The selected expert's decision shall be final and binding on all parties. The costs of the report on the fair value shall be borne in equal parts by the Affected Shareholder and Non-Affected Shareholders.

For the purposes of this Clause, the expert shall treat the Company as a going concern; and disregard the fact that the Affected Shares may represent a minority of the Company's issued share capital. In determining the fair value, the expert shall be given promptly by the Company all information that a prudent prospective purchaser of the entire issued share capital of the Company might reasonably require if such purchaser were proposing to purchase it from a willing seller by private treaty and at arm's length.

Any transfer of Affected Shares pursuant to this Clause shall be made free from any claims, equities, liens and encumbrances whatsoever and with all rights attached to the Affected Shares.

**Art. 11. Increase and Reduction of the Share Capital - Pre-emption rights.** The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.

Any shares of the Company to be subscribed upon such an increase, whether subscribed for in cash or in kind, must be offered on a pre-emptive basis to the existing shareholders, pro-rata to their shareholding in the Company. The Board of Directors (defined below) will fix the period of time within which the preferential subscription right shall be exercised, which shall not be less than thirty (30) days from the start of the subscription period, as well any other terms applicable to such subscription. Shareholders will be notified hereof by registered letter.

### Chapter III. Management, Board of directors, Auditors

**Art. 12. Management.** The Company shall be managed by one or several directors, whether shareholders or not (the "Director(s)"). If several Directors have been appointed, the Directors will constitute a Board of Directors (the "Board of Directors").

The Director(s) shall be appointed or removed from office by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders will determine the number of Directors, their remuneration, and the limited or unlimited duration of their mandate. The Directors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Some of the appointed Directors may be designated and appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, as executive directors (the "Executive Directors").

Even after the term of their mandate, the Director (s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

**Art. 13. Meetings of the Board of Directors.** If the Company is composed of one sole Director, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon notice given by the Chairman. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In her/his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time, and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as her/his representative.

A quorum of the meetings of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least the majority of Executive Directors, if any.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Directors. Such a decision can be constituted of a single document or of several separate documents all having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 14. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of the meeting of the Board of Directors or, as the case may be, of the written decisions of the sole Director, shall be drawn up and signed by all Directors present at the meeting or, as the case may be, by the sole Director. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

**Art. 15. General Powers of the Directors.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole Director or, as the case may be, the Board of Directors.

**Art. 16. Delegation of Powers.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors may confer certain powers and/or special mandates, allocate specific titles and delegate the day to day management of the Company to any member (s) of the Board of Directors or to any other person(s), who need not be a Director or a shareholder of the Company, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also nominate one or more persons, from among the directors, the shareholders or third parties to form special committees and determine their composition and purpose.



**Art. 17. Representation of the Company.** Should only one Director have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Director as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Director has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Should the Company be managed by a Board of Directors, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the unanimous joint signatures of all Executive Directors, as well as by the signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits or rules governing such power as approved by the Board of Directors

**Art. 18. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Director, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Director, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Directors of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Director, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Director has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

**Art. 19. Indemnification.** The Company shall indemnify any Director (including for the avoidance of doubts any Executive Director) and her/his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by her/him in connection with any action, suit or procedure to which s/he may be made a party by reason of her/his being or having been a Director, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which s/he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which s/he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the relevant person may be entitled.

**Art. 20. Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of auditors, if applicable, the remuneration of the auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

**Art. 21. Confidentiality.** Notwithstanding the duties owed by each of the Directors to the Company, any Director or any person designated for the purpose in writing by a shareholder shall be entitled to disclose any information and provide relevant documents and materials about the Company and discuss its affairs, finances, and accounts with appropriate senior officers of the shareholder in question. Each of the shareholders shall be entitled to disclose details of the Company's affairs, finances, and accounts to that shareholder's professional and financial advisers who are required to know the same to carry out their duties. Any information, documents, and materials supplied to or by a shareholder in accordance with this clause shall be kept strictly confidential.

Subject to these Articles, and save as required by law or by any relevant national or supranational regulatory authority, each of the parties shall safeguard, treat as confidential and not use for the purposes of its own business all information, documents, and material which it acquires in connection with this Agreement and which relate to the business of the Company or to any of the other parties.

The obligations of confidentiality in this clause shall survive the termination of these Articles and the Company and shall continue unless and until any of the relevant confidential information enters the public domain through no fault of the relevant party or of any other person owning a duty of confidentiality to the Company.

A shareholder which ceases to be a shareholder shall thereupon forthwith hand over to the Company all confidential information documents and correspondence belonging to or relating to the business of the Company and shall, if so required by the Company, certify that it has not kept any records or copies thereof.

The stipulations of this section 21 shall apply to all Directors irrespective of their indicative class.

#### Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 22. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 15<sup>th</sup> day of May of each year, at 12 pm Central European Time.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 23. Other General Meetings of Shareholders.** The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Director or, as the case may be, the Board of Directors, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than twenty-five percent (25%) of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretion of the Director or, as the case may be, the Board of Directors circumstances of force majeure so require.

Each Shareholder shall use all reasonable endeavours to procure that their respective representatives or proxies attend each general meeting of the shareholders of the Company and that a quorum is present throughout each such meeting.

**Art. 24. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 25. Procedure, Vote.** The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Director or, as the case may be, the Board of Directors, by the auditor(s), if any, by a majority of the Executive Directors, or by shareholders owning more than twenty-five percent (25%) of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

All Directors shall also be convened to all general meetings of shareholders.

The notice sent to the shareholders and the Directors shall specify the date, time, place, and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Directors or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The Chairman of the meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Unless otherwise provided for in these Articles or by applicable law, all resolutions to be taken by the general meeting of shareholders, must be approved by shareholders representing more than half of the share capital. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Any change to these Articles, including the dissolution of the Company, shall be resolved upon by (i) a majority of the shareholders, (ii) representing three-quarters of the Company's share capital.

**Art. 26. Disputes and Deadlock.** Any dispute or disagreement amongst the shareholders (including disputes and disagreements arising from situations not covered by the Articles) that cannot be amicably resolved by the shareholders may be referred by any shareholder for resolution by an expert by notice in writing to the other shareholders. Shareholders are required, at first in writing, to send to the other shareholders details of their dispute and must receive a response within 2 weeks, at which point if there is no resolution or if there has been no response the parties can go to a third outside professional.

The expert will usually be an accountant, investment or merchant banker, or portfolio manager and in any event shall be generally acknowledged to have expertise in the area of dispute. In the event that the shareholders cannot agree on an appropriate expert within thirty days of the date of the notice issued pursuant to Article 25 above, the expert shall be selected and appointed on the application of any shareholder.

The expert appointed under this clause shall act as an expert and not as an arbitrator in resolving the dispute. The determination of the expert shall be final and binding on all concerned. The expert shall be given promptly by the Directors, and shall take account of, all information reasonably required to resolve the dispute.

The costs of the expert shall be borne by the each of the shareholders equally.

**Art. 27. Notices.** Any required notices under these Articles by shareholders to the Company, by shareholders to other shareholders or by the Company to shareholders shall be in writing and shall be sent by telefax or email confirmed by mail or by personal delivery to the registered office of the Company and the address of the shareholder filed with the Luxembourg Company Register (or to such other address as shall be notified by one party to the other from time to time)

**Art. 28. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors, and distributed to all Directors.

#### Chapter V. Reserved matters

**Art. 29. Shareholders Reserved Matters.** The following matters shall only be undertaken by the Company with the prior approval of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company, such approval being in addition to any special or other resolutions of the shareholders required by applicable law:

- The making of any petition or passing of any resolution for the winding-up, liquidation, arrangement with creditors or reorganization of the Company or the appointment of inspectors in respect of the Company or any equivalent order or proceeding to any of the foregoing in any jurisdiction in respect of the Company;
- Any change of name of the Company; Any amendment to the Articles;
- The creation, allotment or issue of any shares or the grant or agreement to grant any option over shares or any uncalled capital of the Company or the issue of any obligations convertible into shares or the reduction of the share capital of the Company or any transfer of the shares (other than as provided in these Articles) or any other change in the authorised or issued share capital of the Company as long as such action is required in order for the Company to operate its business in accordance to its current operating budget, otherwise unanimous approval of all the shareholders is required;
- The approval of the annual operating budget for the business of the Company;
- Any borrowing by the Company or the assumption or incurring by the Company of any liability (actual or contingent, secured or unsecured) or the refinancing or renewal thereof or the giving to any third party of any guarantee, indemnity or other security; The creation of any mortgage, charge, lien, (other than a lien arising in the ordinary course of trading) or encumbrance on any assets of the Company or the granting of any option to acquire any assets of the Company;
- The lending of any money (otherwise than by way of deposit with a bank or other institution, in the normal course of business of which includes the acceptance of deposits or the granting of credit to any person);
- The formation or acquisition of any subsidiary of the Company or the acquisition by the Company of any shares or other interests, direct or indirect, in any other company or the participation by the Company in any partnership or joint venture; The acquisition by the Company of any asset or assets involving a financial commitment in excess of US\$1,000 per single transaction or in aggregate for any series of or related transactions;
- The entering into of any contract or arrangement outside the normal course of the Company's business or otherwise than on arm's length market terms; The commencement, settlement or compromise of any material legal dispute or proceeding to which the Company is a party (other than routine debt collection);
- The payment of dividends;
- The establishment of reserves in order to address the Company's capital needs, as may be required from time to time, for but not limited to, legal expenses, accounting, and registration fees. The establishment of these reserves based on their necessity either to protect the Company or insure its ongoing operation in compliance with applicable law, shall not be unreasonably withheld by the shareholders;
- The mortgage (whether by way of fixed or floating charge), pledge, or other encumbrance of the legal or beneficial interest in the whole or any of the shares in the Company; and
- The entering by the Company or by any shareholder into any agreement with respect to the voting rights attached to all or any of the shares in the Company.

## Chapter VI. Financial year, Budget, Accounts, and Distribution of profits

**Art. 30. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

**Art. 31. Budget and Accounts.** The Directors shall produce for approval by the shareholders an annual operating budget for the business of the Company. The initial budget shall be produced for approval within one (1) month of the date hereof and thereafter shall be produced at least one (1) month prior to the commencement of the Company's financial year.

**Art. 32. Adoption of Financial Statements.** The Company shall produce quarterly financial statements reflecting the operations of the business of the Company for review by the shareholders within thirty (30) days of each quarter end.

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Director or, as the case may be, the Board of Directors, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account of the Company in accordance with the Law and submits them to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders and, as the case may be, the auditor(s), for approval. Within 60 days of the financial year-end of the Company, the Company shall produce for approval by the shareholders annual audited financial statements consisting of a profit loss statement and balance sheet.

Each shareholder or its/her/his representative may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 33. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

**Art. 34. Interim Dividends.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

## Chapter VII. Dissolution, Liquidation of the Company

**Art. 35. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by (i) a majority of the shareholders, (ii) representing three-quarters of the Company's share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

## Chapter VIII. Additional topics

**Art. 36. Competition.** No shareholder shall enter into or have a beneficial interest in a business which is in the direct line of the business of the Company and was not an ongoing concern prior to becoming a shareholder of the Company, and hence a potential competitor. For the sake of clarity, it is confirmed that the shareholders interest in Life Premium Fund SPC and Life Premium Fund Ltd as well as in their subsidiaries and affiliates are to be considered as an ongoing concern prior to becoming a shareholder of the Company and fall thus out of the scope of this competition clause.

**Art. 37. Remedies to be Cumulative.** No remedy conferred to shareholders by any of the provisions of these Articles is intended to be exclusive of any other remedy available at law, in equity, by statute or otherwise. Each and every other remedy shall be cumulative and shall be in addition to every other remedy given hereunder or now or hereafter existing at law, in equity, by statute or otherwise. The election by any party to pursue one or more of such remedies shall not constitute a waiver by such party of the right to pursue any other available remedy.

**Art. 38. Waiver of Rights.** A shareholder's failure to insist on strict performance of any provision of these Articles shall not be deemed to be a waiver thereof or of any right or remedy for breach of a like or different nature. Subject, as aforesaid, no waiver shall be effective unless specifically made in writing and signed by a duly authorised officer of the shareholder granting such waiver.

**Art. 39. Surviving Enforceability.** If any term or provision in these Articles is held to be illegal or unenforceable, in whole or in part, under any enactment or rule of law, such term or provision or part shall to that extent be deemed not to form part of these Articles but the enforceability of the remainder of these Articles shall not be affected.

**Art. 40. Further Assurance.** Each of the shareholders shall use their respective reasonable endeavours to procure that any necessary third parties shall, execute and deliver as may be required, instruments and documents and take such other action as may be required to carry out, evidence and confirm any applicable provisions of these Articles thereto.

**Art. 41. Consents and Clearances.** Shareholders represent that all consents, clearances, approvals, authorizations, and other orders of any governmental or other body or regulatory authority that may be required upon any such shareholder in connection with their ownership of shares have been obtained. Each shareholder or those acting on its behalf represents hereto having full power and authority to execute and deliver any agreements or documents required under these Articles in order to become a shareholder, and to perform all its obligations and exercise all its rights as per these Articles.

**Art. 42. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one cent Euro (EUR 0.01) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1.200.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the present date and will end on 31<sup>st</sup> December 2013.

#### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at six (6) the number of Directors and further resolved to appoint the following as Directors for an unlimited period:

- Mr Roberto Carreto Cordero, born in Mexico on 26 December 1953, with professional address at 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Director;

- Mr Hector Guillermo Flores Martinez, born in Mexico on 12 December 1956, with professional address at 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Director;

- Mr Fernando Guerrero Aramburu, born in Mexico on 25 September 1961, with professional address at 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Executive Director;

- Mr Antonio Diaz Bonnet, born in Mexico on 4 December 1963, with professional address at 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Director;

- Mr Eric Ray Cifre, born in Puerto-Rico, United States of America on 17 August 1960, with professional address at 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Executive Director; and

- Mr Houtan Afkhami, born in California, United States of America on 15 August 1980, with professional address at 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Executive Director.

2. Resolved that the registered office shall be at 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holders of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Life Premium Fund Advisors, Ltd.», une société constituée selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Appleby Trust, Ltd., Clifton House, 75 Fort Street, Grand Cayman, Cayman, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caymans sous le numéro CR-188140,

représenté par M. Eric CIFRE, Administrateur, et M. Houtan AFKHAMI en vertu d'une procuration datée du 17 septembre 2012, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

## Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Lumina Capital Partners S.à r.l." abrégée en "Lumina".

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet principal d'agir à titre de gérant et d'associé commandité du Groupe Lumina SICAV SIF, un fonds d'investissement spécialisé devant être constitué en vertu des dispositions de la loi luxembourgeoise du 13 Février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés ainsi que de rendre des services consultatifs, de gestion, comptables et administratives à ladite société.

La Société peut aussi fournir des services relatifs à la gestion d'investissement et des conseils en placement à Policy Investors SV., un véhicule de titrisation Luxembourgeois d'après la loi du 22 Mars 2004 sur la titrisation.

La Société peut emprunter des fonds sous quelques formes que ce soit, accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, secondaire ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Principe généraux sur les Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Chaque part sociale est indivisible. Les Copropriétaires de parts sociales doivent se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun, qu'il soit nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée jusqu'à ce que le représentant commun ait été nommé.

**Art. 7. Transfert de Parts Sociales.** Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transférer ses parts librement à toute personne.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement avec l'approbation unanime de tous les associés de la Société et en conformité avec les dispositions suivantes.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Toute personne à qui les parts sociales sont transférées comme autorisé ci-dessous sera liée par les termes de ces Statuts immédiatement après qu'un tel transfert devienne effectif et tout cessionnaire autorisé sera également enclin à bénéficier des ces Statuts.

Tout transfert ou prétendu transfert fait autrement qu'en conformité avec ou conformément aux dispositions de ces Statuts sera nul d'effet, constituera un événement de transfert obligatoire dans le cadre des ces Statuts et le Gérant ne devra pas par conséquent les enregistrer.

**Art. 8. Cession de parts sociales aux véhicules affiliés.** Dans le cas où il y a plus d'un associé unique, tout associé (le "Cédant") est libre de transférer des parts sociales (les "Parts Sociales Cédées") à tout véhicule (a) dans lequel le Cédant détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou des titres de participation ou exerce de manière effective le contrôle de gestion ou (b) qui détient (directement ou indirectement) dans le Cédant la majorité des droits de vote ou des titres de participation ou exerce effectivement le contrôle de gestion ou (c) qui est une filiale ou une autre personne morale qui, à son tour, est une filiale du Cédant (une "Filiale"), à condition que le Cédant ait fourni les pièces justifiant le fait que le Cédant soit une Filiale à la satisfaction raisonnable des autres associés.

Si le cessionnaire (le "Cessionnaire") cesse d'être une Filiale du Cédant à tout moment pendant la durée de vie de la Société, le Cessionnaire, en sa qualité d'associé et le Cédant consent à transférer immédiatement les Parts Sociales Cédées au Cédant et le Cessionnaire et le Cédant nomment chacun des Gérants, agissant individuellement, comme leur mandataire pour exécuter en leur nom tous les document requis pour donner effet à la cession de parts sociales prévues par cette disposition. Les conditions décrites précédemment s'appliquent également à des parts sociales qui ont été transférées à une Filiale à la suite d'un second transfert ou d'un transfert ultérieur suite auquel la Filiale cesse d'être une Filiale de l'associé.

**Art. 9. Transfert de parts sociales à des tiers autres que les filiales.** Dans le cas où il y a plus d'un associé unique, si un associé ("Vendeur") souhaite vendre ou autrement transférer à une personne autre qu'une Filiale, une partie de ses parts sociales, et à la condition que le Vendeur ne soit pas déjà soumis à un Événement de Transfert Obligatoire (défini ci-dessous), le Vendeur doit signifier à la Société et à chacun des autres associés dans un avis écrit, qui peut ou non au choix du Vendeur spécifier le nom de l'acheteur proposé (l'"Acheteur") ("Avis de Vente"), de son souhait de vendre ses parts sociales. Si l'Avis de Vente ne précise pas le nom de l'acheteur un Événement de Transfert Obligatoire (défini ci-dessous) doit être réputé avoir eu lieu.

Dans le cas où l'Avis de Vente confirme le nom de l'Acheteur, le Vendeur doit mettre à la disposition de chacun des autres associés un ensemble de documents clefs détaillés et approfondis sur l'Acheteur ("Divulgarion de l'Acheteur"), qui doit comprendre les termes et conditions de vente. Deuxièmement, le Vendeur doit organiser une réunion ("Entretien") entre l'Acheteur et chacun des autres associés non-vendeurs qui souhaiteraient assister à cette réunion. L'Acheteur doit fournir au moins huit dates dans un délai de soixante (60) jours à partir de la délivrance de la Divulgarion de l'Acheteur pour que la réunion puisse avoir lieu et que le Vendeur puisse supporter les frais d'un billet d'avion aller-retour et d'un séjour d'une nuit d'hôtel, pour chaque associés non-vendeurs qui pourraient souhaiter participer. Troisièmement, les associés non-vendeurs doivent avoir un droit à un premier refus pour acheter les parts sociales dans les mêmes termes et conditions que celles offertes à l'acheteur, ce qui constituera automatiquement un Événement de Transfert Obligatoire (défini ci-dessous), après avoir avisé le Vendeur de leur intention d'achat des parts sociales, l'avis doit être signifié par écrit au vendeur au plus tard quarante-cinq (45) jours à compter de la date de l'Entretien. Si les associés non-vendeurs choisissent de ne pas acheter les parts sociales ils continuent d'avoir la possibilité d'exiger que l'Acheteur achète également leurs parts sociales aux mêmes termes et conditions que celles des parts sociales du Vendeur auquel cas l'avis confirmant leur exigence que l'Acheteur acquiert leurs parts sociales doit être signifié par écrit au Vendeur au plus tard quarante-cinq (45) jours à compter de la date de l'entrevue.

**Art. 10. Transfert obligatoire de Rachat.** Un événement de transfert obligatoire (l'"Événement de Transfert Obligatoire") se produira ou sera réputé avoir eu lieu avec tout associé à la survenance de l'un des événements suivants:

- La demande ou l'adoption de toute résolution relative à la dissolution, la liquidation, le concordat ou la réorganisation de la Société ou de procédure équivalente à tout ce qui précède dans toute juridiction à l'égard de l'associé; ou
- La survenance de l'un des événements en vigueur visés aux articles 7 et 9 de ces Statuts.

Dans le cas où un Événement de Transfert Obligatoire doit avoir lieu ou est réputé avoir eu lieu à l'égard de tout associé (l'"Associé Concerné"), les détenteurs de parts sociales à l'égard desquels l'Événement de Transfert Obligatoire approprié n'a pas eu lieu (l'"Associé Non Concerné") sont en droit d'exiger conjointement par notification écrite à l'Associé Concerné que:

L'Associé Concerné offre de vendre à des Associés Non Concernés la totalité des parts sociales détenues par l'Associé Concerné ("Parts Sociales Concernées") au Prix de Vente (défini ci-dessous), les Associés Non Concernés auront le droit d'acheter une partie des Parts Sociales Concernées proportionnellement à leur actionariat et les Associés Non Concernés disposent de trente (30) jours calendaires pour rejeter ou accepter d'acheter proportionnellement à leur actionariat leur nombre de Parts Sociales Concernées, au cours desquels l'Associé Concerné est irrévocablement lié à la vente des Parts Sociales Concernées aux Associés Non Concernés. Un Événement de Transfert Obligatoire doit être réputé avoir eu lieu si une partie ou l'ensemble des Associés Non Concernés notifie (la "Date de l'Événement de Transfert Obligatoire") à l'Associé Concerné leur intention d'acheter une partie ou la totalité des Parts Sociales Concernées; ou

Les Associés Non Concernés qui n'exerceraient pas leur droit d'achat sur des Parts Sociales Concernées renoncent par cela à leur droits d'acheter les Parts Sociales Concernées et les Associés Non Concernés restant ont le droit d'acheter ces Parts Sociales Concernées proportionnellement à leur actionariat avec les autres Associé Non Concerné qui exercent leur droit d'achat.

Un Associé Concerné informera sans délai les associés restants qui ont un droit de vote si les Associés Non Concerné n'ont pas exercé leurs droits d'achat des Parts Sociales Concernées (événement qui inclut la non-conformité dans la notification faite aux l'Associés Concernés, dans le délai de notification attribué comme indiqué plus haut) et doit proposer immédiatement les Parts Sociales Concernées aux autres Associés Non Concernés, selon les conditions ci-dessus.

La Société peut racheter les Parts Sociales Concernées de l'Associé Concerné au Prix de Vente (défini ci-dessous), ou à une combinaison des facteurs cités précédemment soumis à l'acceptation des Associés Non Concernés.

Le prix de vente (le "Prix de Vente") des Parts Sociales Concernées sera le prix convenu entre l' Associé Concerné et les Associés Non Concernés ou, si aucun prix n'est décidé pendant la période de 30 jours civils suivant la Date de l'Événement de Transfert Obligatoire, la juste valeur par part sociale sera déterminée de la manière ci-après prévue. La juste valeur par part sociale sera déterminée par un expert qualifié qui ne doit pas être une Filiale de l'Associé Concerné. Sous réserve de ce qui précède l'Associé Concerné doit fournir les noms de trois experts de rechange et les Associés Non Concernés doivent en choisir un dans cette liste. La décision de l'expert sélectionné sera définitive et liera toutes les parties. Les coûts liés au rapport sur la juste valeur doivent être supportés à parts égales par l'Associé Concerné et les Associés Non Concernés.

Aux fins du présent article, l'expert doit traiter la Société en tant qu'entreprise, et ne doit pas tenir compte du fait que les Parts Sociales Concernées peuvent représenter une minorité du capital social émis de la Société. Dans la détermination de la juste valeur, l'expert doit obtenir rapidement par la Société toutes les informations dont un éventuel acheteur de l'entière du capital social émis de la Société agissant en bon père de famille pourrait raisonnablement avoir besoin si cet acheteur se proposait de l'acheter à partir d'un vendeur consentant de gré à gré et loyalement.

Tout transfert de Parts Sociales Concernées conformément au présente article doit être fait libre de toutes réclamations, actions, privilèges et obligations quelconques et avec tous les droits attachés aux Parts Sociales Concernées.

**Art. 11. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Toutes parts sociales de la Société devant être souscrite lors d'une telle augmentation, qu'elles soient souscrites en numéraire ou en nature, doivent être proposées de manière préemptive aux associés existants, au prorata de leur participation dans le capital social de la Société. Le conseil de Gérance (défini ci-dessous) fixera le délai durant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé, délai qui ne doit pas être inférieure à trente (30) jours après le début de la période de souscription, ainsi que toutes autres modalités applicables à cette souscription. Les associés seront informés des présentes, par lettre recommandée.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) et révoqué(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés fixe le nombre de Gérant, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/restent en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Certains des Gérants peuvent être désignés et nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés comme Gérant Exécutif.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.



Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum de la réunion du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'au moins la majorité de Gérants Exécutifs en fonction, le cas échéant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être constituée par un ou plusieurs documents séparés ayant tous le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 14. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 15. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 16. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux, allouer des titres spécifiques et déléguer le management quotidien de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer une ou plusieurs personnes parmi les gérants, les associés ou des tiers pour constituer des comités spéciaux et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 17. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures unanimes et conjointes de tous les Gérants Exécutifs, ainsi que par la signature de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites des règles gouvernant un tel pouvoir, comme approuvé par le Conseil de Gérance.

**Art. 18. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 19. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant (y compris pour éviter le moindre doute tout Gérant Exécutif) et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 20. Révision des comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

**Art. 21. Confidentialité.** Nonobstant les droits dus par chacun des Gérants à la Société, tout Gérant ou toute personne désignée à cette fin par écrit par un associé a le droit de divulguer toute information et fournir les documents pertinents et les documents sur la Société et de discuter de ses activités, de ses finances et de ses comptes avec les "senior officers" compétents de l'associé en question. Chacun des associés aura le droit de divulguer les détails des activités de la Société, des finances et des comptes à leurs conseillers techniques et financiers respectifs qui sont tenus de connaître ces éléments pour mener à bien leurs fonctions. Toute information, documents et matériels fournis à ou par un associé conformément au présent article doivent demeurer strictement confidentiels.

Sous réserve de ces Statuts, de la loi et de toute autorité de régulation compétente nationale ou supranationale, chacune des parties doit sauvegarder, traiter comme confidentiels et ne pas utiliser aux fins de sa propre entreprise toutes les informations, documents et matériel qu'il acquiert dans le cadre du présent Accord et qui concernent les activités de la Société ou celles de l'une des autres parties.

Les obligations de confidentialité du présent article survivra la dissolution de la Société et conséquemment la perte d'effectivités de ces Statuts et doivent se poursuivre sauf et jusqu'à ce que l'un des renseignements confidentiels rentrent dans le domaine public sans faute de la partie concernée ou de toute autre personne détenant un devoir de confidentialité vis-à-vis de la Société.

Un associé qui cesse d'être un associé doit alors immédiatement remettre à la Société tous les documents d'information confidentielles et la correspondance appartenant ou ayant trait aux activités de la Société et, si requis par la Société, l'associé en question doit certifier qu'il n'a pas gardé tous les enregistrements ou des copies de ceux-ci.

Les stipulations du présent article 21 s'appliquent à tous les Gérants indépendamment de leur catégorie.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 22. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 15 mai de chaque année, à midi, heure des pays d'Europe Centrale.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 23. Autres Assemblée Générale des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent conformément à la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de vingt-cinq pour cent (25%) du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à la discrétion du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Chaque associé doit faire tous les efforts raisonnables pour obtenir que leurs représentants respectifs ou leurs mandataires assistent à chaque assemblée générale des Associés de la Société et que le quorum soit atteint lors de chacune de ces réunions.

**Art. 24. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 25. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou

plus subsidiairement, de la majorité des Gérants Exécutifs ou encore plus subsidiairement des associés représentant plus de vingt-cinq pour cent (25%) du capital social de la Société conformément à la Loi et aux présents Statuts.

Tout les Gérants doivent aussi être convoqué à toute assemblée générale des associés.

La convocation sera envoyée aux associés et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires des présents Statuts ou de la loi applicable, toutes les décisions devant être adoptées par les associés doivent être approuvées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si un tel quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les associés doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Toute modification de ces articles, y compris la dissolution de la Société, doit être décidée par (i) une majorité des associés, (ii) représentant les trois quarts du capital social de la Société.

**Art. 26. Conflits et Impasses.** Tout conflit ou de désaccord entre les associés (y compris les conflits et désaccords découlant de situations non couvertes par les Statuts) qui ne peut être résolu à l'amiable par les associés, peut être soumis par un associé à un expert chargé de le résoudre, par un avis écrit soumis aux autres associés. Les associés sont tenus, dans un premier temps par écrit, d'envoyer aux autres associés les détails de leur conflit et ils doivent recevoir une réponse dans les 2 semaines, précisant les points pour lesquels aucune solution ou réponse n'a été trouvée et pour lesquels les parties peuvent aller consulter un tiers professionnel extérieur à la Société.

L'expert sera généralement un comptable, un banquier d'affaires ou d'investissement, ou gérant de portefeuille et en tout état de cause doit être généralement reconnu pour avoir une expertise dans le domaine de la contestation. Dans le cas où les associés ne peuvent s'entendre sur un expert compétent dans les trente jours suivant la date de l'avis émis en vertu de l'article 25 ci-dessus, l'expert doit être sélectionné et nommé à la requête de tout associé.

L'expert nommé en vertu de cet article doit agir comme un expert et non comme un arbitre dans le règlement du conflit. La décision de l'expert sera définitive et obligatoire pour toutes les parties concernées. L'expert doit être informé rapidement par les Gérants, et doit prendre en compte, toutes les informations raisonnablement nécessaires pour résoudre le conflit.

Les coûts de l'expert seront supportés par chacun des associés à parts égales

**Art. 27. Avis.** Tout avis requis en vertu de ces Statuts par les associés de la Société, par les associés à d'autres associés ou par la Société aux associés doit être fait par écrit et doit être envoyé par télécopie ou par courrier électronique confirmé par courrier ou par remise en mains propres au siège social de la Société et à l'adresse de l'associé enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ou à toute autre adresse que doit être notifiée par une partie à une autre partie de manière occasionnelle)

**Art. 28. Procès-verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signés par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiés par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants et remis à tous les Gérants.

## Chapitre V. Domaines réservés

**Art. 29. Domaines Réservés aux Associés.** L'exécution des points suivants doit être soumise par la société à l'accord préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, une telle approbation étant additionnelle à toutes les résolutions spéciales ou autres, des associés requises par la loi applicable:

- La demande ou l'adoption de toute résolution relative à la dissolution, la liquidation, le concordat ou la réorganisation de la Société ou la nomination d'inspecteurs à l'égard de la Société ou de toute ordonnance ou procédure équivalente à tout ce qui précède dans toute juridiction à l'égard de la Société;
- Tout changement de nom de la Société; toute modification des Statuts;
- La création, l'attribution ou l'émission de parts sociales ou l'accord ou l'autorisation d'accorder une option sur parts sociales ou tout capital non appelé de la Société ou la question des obligations convertibles en parts sociales ou la réduction du capital social de la Société ou tout transfert des parts sociales (autres que ceux prévus dans ces Statuts) ou tout autre changement dans le capital social autorisé ou émis de la Société tant que telle action est nécessaire à l'exercice par la Société de ses activités conformément à son budget de fonctionnement actuel, autrement l'approbation unanime de tous les associés est requise;
- L'approbation du budget annuel de fonctionnement pour l'activité de la Société;
- Tout emprunt par la Société ou la prise en charge ou le fait de faire encourir par la Société toute responsabilité (réelle ou éventuelle, garantie ou non garantie) ou le refinancement ou le renouvellement ou la remise à un tiers de toute garantie, indemnité ou autre sûreté; La création de toute hypothèque, charge, privilège, (autre qu'un privilège découlant du cours normal des transactions boursières) sur les actifs de la Société ou l'octroi d'une option d'acquiescer tout actifs de la Société;
- Le prêt d'argent (autrement que par voie de dépôt auprès d'une banque ou autre institution, dans le cours normal des affaires qui comprend l'acceptation du dépôts ou l'octroi d'un crédit à toute personne);
- La formation ou l'acquisition d'une filiale de la Société ou l'acquisition par la Société de toutes les actions ou autres intérêts, directs ou indirects, dans toute autre entreprise ou la participation par la Société dans tout partenariat ou coentreprise; L'acquisition par la Société de tout actif ou d'actifs comportant un engagement financier au-delà de US\$ 1.000 pour chaque transaction ou dans leur ensemble pour une série de transactions ou de transactions connexes;
- La conclusion de tout contrat ou accord en dehors du cours normal des activités de la Société ou autrement que dans des conditions normales de marchés; La mise en oeuvre, le règlement ou le compromis pour tout litige matériel ou procédure judiciaire à laquelle la Société est partie (autre que celle routinière de recouvrement de créances);
- Le versement de dividendes;
- La constitution de réserves afin de répondre aux besoins en capital de la Société, qui peuvent être nécessaires de temps à autre, pour mais sans s'y limiter, les frais juridiques, comptables, et les frais d'inscription. La création de ces réserves en fonction de leur nécessité soit pour protéger la Société ou assurer son fonctionnement continu en conformité avec les lois applicables, ne doit pas être refusé sans motif raisonnable par les associés;
- Le prêt hypothécaire (soit par voie de charge fixe ou flottante), g age, ou toute autre charge sur l'intérêt légal ou bénéficiaire pour l'ensemble ou pour une partie des parts sociales de la Société, et
- La conclusion par la Société ou par tout associé de tout accord à relatif au droit de vote attachés à tout ou partie des parts sociales de la Société.

## Chapitre VI. Année sociale, budget, état comptable et répartition des bénéfices

**Art. 30. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 31. Budget et Etat Comptable.** Les Gérants doivent produire pour approbation par les associés un budget annuel de fonctionnement de l'activité de la Société. Le budget initial doit être présenté pour approbation dans un délai de un (1) mois de la date du présent acte et par la suite doit être produite au moins un (1) mois avant le début de l'année financière de la Société

**Art. 32. Adoption des documents comptables.** La Société doit produire des documents comptables trimestriels reflétant les activités de la Société aux fins d'examen par les associés dans les trente (30) jours de la fin de chaque trimestre.

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés, le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse un inventaire des actifs, du passif, du bilan et des comptes en perte et profit de la Société conformément à la Loi et les soumet, pour révision à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés et le cas échéant au(x) commissaire(s) aux comptes pour approbation. Dans les 60 jours suivant la fin de l'année financière de la Société, la Société doit produire pour approbation par les associés les états financiers annuels vérifiés constitués d'une déclaration de perte et de profits et le bilan.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société est composé de plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que dans un délai de quinze jours précédant la date fixée pour l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 33. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 34. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des dividendes intérimaires, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

## Chapitre VII. Dissolution, Liquidation de la Société

**Art. 35. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou par (i) la majorité des associés, (ii) les représentant des trois-quarts du capital social de la Société.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui dé termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## Chapitre VIII. Points supplémentaires

**Art. 36. Concurrence.** Aucun associé ne pourra entrer ou avoir un intérêt bénéficiaire dans une activité qui s'inscrit dans l'activité de la Société et n'était pas une préoccupation constante avant de devenir un associé de la Société, et, par conséquent, un concurrent potentiel. Par souci de clarté, il est confirmé que les intérêts des associés dans Life Premium Fund SPC et Life Premium Fund Ltd ainsi que dans leurs filiales et sociétés affiliées doivent être considérés comme une préoccupation constante avant de devenir un associé de la Société et tombe ainsi hors de la portée de cette clause de concurrence.

**Art. 37. Recours Cumulatifs.** Aucun recours conféré aux associés par quelque dispositions de ces Statuts est destiné à être exclusif de tout autre recours disponible en droit, en équité, par la loi ou autrement prévu. Chaque recours est cumulatif et doit être additionnel à tous les autres recours disponible en droit, en équité, par la loi ou autrement prévu. Le choix par toute partie d'utiliser un ou plusieurs de ces recours ne constitue pas une renonciation par cette partie au droit d'utiliser les autres recours disponibles.

**Art. 38. Renonciation aux droits.** L'échec d'un associé d'exiger le strict respect de toutes les dispositions de ces Statuts n'est pas réputés être une renonciation à celles-ci ou à tout droit ou recours pour violation d'une nature similaire ou différente. Comme indiqué précédemment, susmentionné, la renonciation ne peut être effective que si celle-ci est spécifiquement faite par écrit et signée par un gérant dûment autorisé de l'associé accordant cette renonciation.

**Art. 39. Continuité des Statuts.** Si une clause ou disposition de ces Statuts est jugée illégale ou non exécutoire, dans sa globalité ou en partie, en vertu de toute règle de droit, ce terme, ou cette disposition ou cette partie doit être réputée comme ne faisant pas partie de ces Statuts, mais le caractère exécutoire du reste de ces Statuts n'en est pas affecté.

**Art. 40. Assurance complémentaire.** Chacun des associés doit raisonnablement contribuer à obtenir de toutes les parties requises qu'elles signent et remettent si nécessaire, les instruments et documents, et prennent toute autre mesure nécessaire pour mener à bien, prouver et confirmer toutes les dispositions en vigueur dans les Statut.

**Art. 41. Consentements et Approbations.** Les Associés attestent que tous les consentements, autorisations, approbations et tous les autres demandes de tout organisme gouvernemental ou autre, ou autorité réglementaire qui peuvent être exigé à chacun de ces associés dans le cadre de leur propriété de parts sociales ont été obtenus. Chaque associés ou les personnes agissant en leur nom et les représentant avaient les plein pouvoir et l'autorité pour signer et exécuter tout contrat ou document requis en vertu de ces Statuts afin de devenir un associé, et à exécuter toutes ses obligations et à exercer tous ses droits comme prévu par ces Statuts.

**Art. 42. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les a intégralement libérées en espèces:

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200 EUR.

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2013.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à six (6) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- M. Roberto Carreto Cordero, né à Mexico le 26 décembre 1953, ayant son adresse professionnelle à 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, comme Gérant;

- M. Hector Guillermo Flores Martinez, né à Mexico le 12 décembre 1956, ayant son adresse professionnelle à 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, comme Gérant;

- M. Fernando Guerrero Aramburu, né à Mexico le 25 septembre 1961, ayant son adresse professionnelle à 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, comme Gérant Exécutif;

- M., Antonio Diaz Bonnet né à Mexico le 4 décembre 1963, ayant son adresse professionnelle à 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, comme Gérant;

- M. Eric Ray Cifre, né à Puerto Rico, Etats-Unis le 17 août 1960, ayant son adresse professionnelle à 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, comme Gérant Exécutif; et

- M. Houtan Afkhami, né en Californie, Etats-Unis d'Amérique le 15 août 1980, ayant son adresse professionnelle à 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, comme Gérant Exécutif.

2) Fixation du siège social de la Société à 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Cifre, Afkhami, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 septembre 2012. Relation: RED/2012/1228. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124686/974.

(120166443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

**Rivkhan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.920.

**R.H. Invest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.727.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1) Monsieur Henry BENMOYAL, dirigeant d'entreprises, né à Agadir (Maroc), le 4 juillet 1957, demeurant à 16, Hamayan 43567 Raanana, Israël, agissant en tant que gérant unique de "Rivkhan S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146.920, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1415 du 22 juillet 2009,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par:

- Iedit notaire Jean SECKLER, en date du 20 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1612 du 21 août 2009, et

- Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2393 du 6 octobre 2010, ci-après dénommée la "Société Absorbante",

2) Monsieur Henry BENMOYAL, dirigeant d'entreprises, né à Agadir (Maroc), le 4 juillet 1957, demeurant à 16, Ha-maayan 43567 Raanana, Israël, agissant en tant gérant unique de R.H. INVEST, établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 148.727, transférée au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2175 du 6 novembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés suivant un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 novembre 2010, publié au Mémorial Recueil C, numéro 2807 du 22 décembre 2010, ci-après dénommée la "Société Absorbée",

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le nouveau projet commun de fusion suivant:

La gérance de la Société Absorbée et la gérance de la Société Absorbante ont établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la "Loi"), le nouveau projet de fusion suivant (le "Projet Commun de Fusion"):

Il est proposé une fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (ensemble les "Sociétés Fusionnantes") moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, par suite d'une dissolution sans liquidation, à la Société Absorbante conformément aux articles 278 et suivants de la Loi (la "Fusion").

Ce nouveau Projet Commun de Fusion sera publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg au moins un mois avant la réalisation de la Fusion.

#### **1. Forme, Dénomination et Siège social des sociétés qui fusionnent.**

- Société Absorbante: Rivkhan S.à.r.l.

société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de cinq cent quarante mille sept cent cinquante (540.750,- EUR), représenté par quatre mille trois cent vingt-six (4.326) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.920, et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

- Société Absorbée: R.H. INVEST

société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de quatre millions huit cent cinquante mille euros (4.850.000,- EUR), représenté par quatre millions huit cent cinquante mille (4.850.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, entièrement libérées, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.727, et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

**2. Rapport d'échange, Soutle.** Sous condition qu'au moment de la Fusion la Société Absorbante détient cent pourcent (100%) des actions de la Société Absorbée, les allègements prévus à l'article 278 de la Loi seront d'application. L'absorption se fera en ce cas sans émission d'actions nouvelles, ni paiement de soutle.

**3. Actifs et Passifs apportés.** En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif à la Société Absorbante.

**4. Date de prise d'effet et Condition de prise d'effet.** La Fusion prendra effet entre les parties lorsque seront intervenues les décisions concordantes des assemblées générales de la Société Absorbée et la Société Absorbante approuvant la Fusion (la "Date d'Effet"), dont la tenue est programmée dans un délai de 4 à 8 semaines après la publication du présent Projet Commun de Fusion.

La Fusion telle que proposée est subordonnée à la condition suspensive que, préalablement à la Date d'Effet, l'acquisition de toutes les parts sociales de la Société Absorbée par la Société Absorbante ait été réalisée et que la Société Absorbante soit ainsi devenue l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

Vis-à-vis des tiers, la Fusion n'aura d'effet qu'après la publication des procès-verbaux de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante sera le 30 septembre 2012.

**5. Droits des actionnaires ou associés ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions ou parts sociales.** Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas émis d'actions ou parts sociales comportant des droits spéciaux, ni des titres autres que des actions ou parts sociales.

**6. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et aux commissaires des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266 de la Loi.** Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent. L'intervention d'un expert au sens de l'article 266 de la loi n'est pas requise dans le cadre d'une fusion simplifiée par application des articles 278 et suivants de la Loi.

**7. Documentation.** Les documents suivants sont disponibles au siège social pour prise de connaissance par tout associé:

- Projet Commun de Fusion;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 30 juin 2012 de la Société Absorbée;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 30 juin 2012 de la Société Absorbante.

Une copie intégrale ou partielle des documents sera délivrée à tout actionnaire sur simple demande et sans frais.

Tous les documents sociaux, dossiers et procès-verbaux de la Société Absorbée seront, après la Date d'Effet, conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prévue par la Loi.

**8. Dissolution de la société absorbée.** La Fusion entraîne de plein droit que la Société Absorbée cessera d'exister.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 700,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Henry BENMOYAL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2012. Relation GRE/2012/3539. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur ff. (signé):* Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 septembre 2012.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2012127806/99.

(120168546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

### **LinguaLex, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 144, Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 171.709.

#### — STATUTS

L'an deux mille douze, le douze septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Edward HYSLOP, entrepreneur, ayant son domicile au 144 Mühlenweg, L-2155 Luxembourg.

Lequel comparant a décidé de former une société à responsabilité limitée conforme aux statuts suivants:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme - Nom - Objet - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Nom.** La Société est constituée sous la dénomination LinguaLex.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet d'exercer les activités suivantes:

(a) Dispenser des cours de formation professionnelle en langues étrangères à tout professionnel du secteur financier ainsi qu'à toute société ou personne au Luxembourg ou ailleurs. La Société pourra également offrir des services de training et de formation aux ventes. La Société ne peut fournir aucun service juridique.

(b) La Société peut encore fournir des services propres aux écoles de langues, incluant des cours de langue portant sur toute langue intéressant ses clients. La Société peut également fournir des services de traduction.

(c) La Société peut dispenser tout autre type de formation dédiée à l'organisation, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'une formation réglementée.



(d) La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être actionnaires ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être actionnaires ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être actionnaires ou non de la Société.

3.2 Toute activité menée par la Société sera menée directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire du siège principal ou de succursales à Luxembourg ou ailleurs, qui pourront être ouvertes au public.

3.3. La Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II. - Capital - Parts sociales**

**Art. 6. Capital.** La Société a un capital émis de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous une forme inscrite d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

### **Titre III. - Gestion**

#### **Art. 7. Gérants.**

7.1. La Société est gérée par au moins un gérant nommé par résolution de l'associé unique, ou de l'assemblée générale des associés et laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants peuvent être nommés pour une période indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

7.3 Les gérants sont révocables sans préavis et sans notice.

### **Titre IV. - Comptes annuels - Bilan - Distributions**

**Art. 8. Exercice social et Comptes annuels.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trente-et-un décembre de la même année (l'«Exercice Social»).

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 9. Général.** Pour tout ce qui ne fait pas réglé par les présents statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Paiement*

Le comparant Monsieur Edward HYSLOP déclare avoir souscrit à toutes les parts sociales. Tous les parts sociales ont été libérées entièrement par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est à libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

#### *Estimation des frais de formation*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à la somme de neuf cent cinquante euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. que le nombre de gérants est fixé à un;
2. que le gérant unique soit Monsieur Edward HYSLOP, entrepreneur, ayant son domicile au 144 Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, pour une durée indéterminée;
3. que la société est valablement engagée par la seule signature du gérant;
4. que le siège social de la Société est fixé au 144 Mühlenweg, L-2155 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Edward HYSLOP, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2012. Relation GRE/2012/3400. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128852/82.

(120169894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

---

**Pictet Global Selection Fund, Fonds Commun de Placement.**

L'acte modificatif au règlement de gestion de PICTET GLOBAL SELECTION FUND prenant effet au 15 octobre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

PICTET GLOBAL SELECTION FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2012129618/10.

(120171299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

---

**Blue Chips Deutschland Stabil UI, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds Blue Chips Deutschland Stabil UI, welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 4. Oktober 2012.

*Für die Gesellschaft*

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2012129793/12.

(120170872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

---

**FDV Venture, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.049.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of September.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Christophe DAUM, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special attorney-in-fact of the board of directors of FDV VENTURE, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 21 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade Registrar under number B 86.049, incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Luxembourg) on December 21, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 809 on May 28, 2002, the articles of which have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on December 21, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 704 on April 13, 2011 (hereafter "FDV Venture" or the "Company"), by virtue of a proxy given by the board of directors, in accordance with the resolutions taken during the meeting dated July 20, 2012, a copy of which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The said appearing person, acting in such capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- That in accordance with the merger proposal in notarial form, following a deed of the undersigned notary on 27 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1946 of 6 August 2012, the Company, as the absorbing company (the "Absorbing Company"), and REDIC, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 21 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade Registrar under number B 86.048, incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Luxembourg) on December 21, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 811 on May 29, 2002 the articles of which have been amended for the last time by deed of the same notary Jean-Joseph Wagner on April 8, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations, number 1068 on July 12, 2002 as absorbed company (the "Absorbed Company" or "REDIC"), contemplated to merge;

- that no shareholder of the Absorbing Company required, during the period of one (1) month following the publication of the merger proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, an extraordinary general meeting of the Absorbing Company, to be convened in order to resolve on the approval of the merger;

- subject to the publication of this deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

(i) the merger will become effective and entail ipso jure the universal transfer, both as between the merging company and towards third parties, of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company;

(ii) following the merger, the Absorbed Company cease to exist,

(iii) following the absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company, the shares of the Absorbed Company shall be cancelled and all books, documents and other corporate records of the Absorbed Company shall be kept during the legal period (five (5) years) at the registered office of the Absorbing Company, being currently at L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Expenses and Rights:*

All expenses, fees and remuneration of all kind due in relation to the merger will be assumed by the Absorbing Company and are estimated to approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le sept septembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Christophe DAUM, employé, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de FDV VENTURE, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 86.049, constituée par acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem (Luxembourg), le 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 809 du 28 mai 2002, les statuts ayant été modifié pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 704 du 13 avril 2011 (ci-après, «FDV Venture» ou la «Société»), en vertu d'une procuration lui conférée par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 20 juillet 2012 dont une copie, après avoir été paraphée et signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- qu'aux termes d'un projet de fusion établi sous forme notariée, suivant acte du notaire soussigné en date du 27 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1946 du 6 août 2012, la Société, en tant que société absorbante (la «Société Absorbante») et REDIC, une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 86.048, constituée par acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem (Luxembourg) le 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, numéro 811 du 29 mai 2002 les statuts ayant été modifié pour la dernière fois suivant acte du même notaire Jean-Joseph Wagner du 8 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1068 du 12 juillet 2002, en tant que société absorbée (la «Société Absorbée»), ont projeté de fusionner;

- qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication du projet de fusion, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, afin de décider de l'approbation de la fusion;

- sous réserve de la publication de cet acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

(i) la fusion deviendra définitive et entrainera de plein droit la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

(ii) que suite à la fusion intervenue, la Société Absorbée cesse d'exister;

(iii) que suite encore à l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, les actions de la Société Absorbée seront annulées et tous les livres, et autres dossiers de cette dernière seront conservés pendant le délai légal (cinq (5)

ans) au siège de la Société Absorbante, étant actuellement au L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Frais et Droits:*

Les dépenses, frais, honoraires, rémunérations et charges de toutes espèces dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbante et sont estimés à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande, dès mêmes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version Anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DAUM, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42056. Reçu soixante-quinze euros (EUR 7,5,-).

*Le Receveur (signé):* I. THILL

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2012130011/104.

(120170591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

**Pradera Southern Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.601.

**Pradera Southern Travesur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.361.

**Pradera Southern Promar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.602.

**Pradera Southern Cornella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.994.

In the year two thousand twelve, on the twenty-fourth day of September.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

(1) Ms Gwendoline Laloux, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting on behalf of the Board of Managers of Pradera Southern Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-121.601 and incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 17 November 2006, published in the Mémorial C number 2424 of 28 December 2006, which articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 10 April 2008, published in the Mémorial C number 1332 of 30 May 2008,

by virtue of powers conferred on the basis of resolutions of the Board of Managers of the Absorbing Company dated 19 July 2012.

(2) Ms Gwendoline Laloux, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting on behalf of the Board of Managers of Pradera Southern Travesur S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-131 361 and incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 8 August 2007, published in the Mémorial C number 2256 of 10 October 2007, which articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 21 December 2007, published in the Mémorial C number 471 of 23 February 2008,

by virtue of powers conferred on the basis of resolutions of the Board of Managers of the First Absorbed Company dated 19 July 2012.

(3) Ms Gwendoline Laloux, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting on behalf of the Board of Managers of Pradera Southern Promar S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-121 602 and incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 17 November 2006, published in the Mémorial C number 2424 of 28 December 2006, which articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 21 December 2007, published in the Mémorial C number 470 of 23 February 2008,

by virtue of powers conferred on the basis of resolutions of the Board of Managers of the Second Absorbed Company dated 19 July 2012.

(4) Ms Gwendoline Laloux, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting on behalf of the Board of Managers of Pradera Southern Cornelia S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-132 994 and incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 19 September 2007, published in the Mémorial C number 2717 of 26 November 2007, which articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 24 January 2008, published in the Mémorial C number 690 of 20 March 2008,

by virtue of powers conferred on the basis of resolutions of the Board of Managers of the Third Absorbed Company dated 19 July 2012.

The First Absorbed Company, the Second Absorbed Company and the Third Absorbed Company together being referred to as the "Absorbed Companies".

Excerpts of the relevant Board of Managers' resolutions, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Said appearing person, acting in such capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- that in accordance with the joint merger proposal in notarial form recorded in a deed of the undersigned notary on 1<sup>st</sup> August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2054 of 20 August 2012 (the "Joint Merger Proposal"), the Absorbing Company, as absorbing company and each of the Absorbed Companies, as absorbed companies, proposed to merge under the procedure of a simplified merger by absorption provided for under articles 278 and seq. of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Merger");

- that no shareholder of the Absorbing Company required, during the period of one (1) month following the publication of the Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, an extraordinary general meeting of the Absorbing Company, to be convened in order to resolve on the approval of the Merger;

- that the Absorbing Company and the Absorbed Companies consequently acknowledge that the Merger becomes effective on the date hereof, being more than one calendar month after the day of publication of the Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and that the Merger entails ipso jure the universal transfer of all assets and liabilities of each of the Absorbed Companies to the Absorbing Company on the date hereof;

- that for accounting purposes, the merger shall be deemed effective as from 1 January 2012;

- that as a result of the Merger, each of the Absorbed Companies have been dissolved without liquidation, the shares of each of the Absorbed Companies have been cancelled and the books and documents of each of the Absorbed Companies are kept during the legal period (five (5) years) at the registered office of the Absorbing Company: 33, avenue de la Liberté L- 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- that as a result of the Merger, the Absorbing Company is persisting as legal entity;

- that on the day of publication of this deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Merger will become effective vis-à-vis third parties.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with his notary this original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

(1) Madame Gwendoline Laloux, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant pour le compte du conseil de gérance de Pradera Southern Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-121.601 (ci-après la «Société Absorbante») et constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2424 du 28 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg en date du 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1332 du 30 mai 2008,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 19 juillet 2012.

(2) Madame Gwendoline Laloux, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant pour le compte du conseil de gérance de Pradera Southern Travesur S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-131 361 (ci-après la «Première Société Absorbée») et constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 8 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2256 du 10 octobre 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 471 du 23 février 2008,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil de gérance de la Première Société Absorbée en date du 19 juillet 2012.

(3) Madame Gwendoline Laloux, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant pour le compte du conseil de gérance de Pradera Southern Promar S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-121 602 (ci-après la «Deuxième Société Absorbée») et constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2424 du 28 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 471 du 23 février 2008,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil de gérance de la Deuxième Société Absorbée en date du 19 juillet 2012.

(4) Madame Gwendoline Laloux, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant pour le compte du conseil de gérance de Pradera Southern Cornella S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-132 994 (ci-après la «Troisième Société Absorbée») et constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 19 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2717 du 26 novembre 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg en date du 24 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 702 du 21 mars 2008,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil de gérance de la Troisième Société Absorbée en date du 19 juillet 2012.

La Première Société Absorbée, la Deuxième Société Absorbée et la Troisième Société Absorbée sont désignées ci-après comme étant les «Sociétés Absorbées».

Les extraits des décisions desdits conseil de gérance, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné d'acter les déclarations et constatations suivantes:

- que conformément au projet commun de fusion établi sous forme notariée suivant acte du notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> août 2012, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2054 du 20 août 2012 (le «Projet Commun de Fusion»), la Société Absorbante, en tant que société absorbante, et les Sociétés Absorbées, en tant que sociétés absorbées, ont projeté de fusionner conformément à la procédure de fusion par absorption simplifiée régie par les articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Fusion»);

- qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis, pendant une période d'un (1) mois suivant la publication du Projet Commun de Fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations qu'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante soit convoquée en vue de se prononcer sur l'approbation de la Fusion

- que la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées constatent que la Fusion devient effective à la date des présentes qui est plus d'un (1) mois après le jour de la publication du Projet Commun de Fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et que la Fusion entraîne de plein droit la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de chaque Société Absorbée à la Société Absorbante à la date des présentes;

- que d'un point de vue comptable la fusion est réputée effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012;

- que suite à la Fusion, les Sociétés Absorbées ont été dissoutes sans liquidation, les actions des Sociétés Absorbées ont été annulées et les livres et documents de chaque Société Absorbée sont conservés pendant la période légale (cinq (5) ans) au siège social de la Société Absorbante: 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- que suite à la Fusion, la Société Absorbante continue d'exister en tant que personne morale,

- que le jour de publication du présent acte dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la Fusion deviendra effective vis-à-vis des tiers.

Lé notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, lé présent acte,

Signé: G. LALOUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44528. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2012130027/175.

(120170601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

#### **Tiberius InterBond OP, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion modifié au 1<sup>er</sup> Octobre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012130947/10.

(120172389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

#### **Tiberius EuroBond OP, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Tiberius EuroBond OP modifié au 1<sup>er</sup> Octobre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012130949/10.

(120172392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

#### **Intentus s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8398 Roodt/Septfontaines, 17, Nospelterstroos.

R.C.S. Luxembourg B 171.832.

#### STATUTS

L'an deux mil douze, le premier octobre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Andrew MacDonald HUDSON, directeur financier, né à Prince George, Canada, le 19 septembre 1976, demeurant à L-8398 Roodt/Septfontaines, 17, Nouspelterstroos.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «INTENTUS s.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Septfontaines.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exercice au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger d'activités de conseil et de consultance dans les domaines économiques, politiques, marketing et financiers, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession de conseil économique.

Elle peut faire toutes opérations civiles, commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'une ou l'autre branche de son objet ou de nature à en développer ou faciliter la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie de fusion, de souscription, de participation financière ou autrement dans toutes les sociétés existantes ou à créer tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger dont l'objet serait analogue au sien.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

**Art. 5.** Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 7.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 8.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

**Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

**Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.



Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présente-ment fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

#### *Loi anti-blanchiment*

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

#### *Souscription*

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites comme suit:

M. Andrew MacDonald HUDSON: 100 parts sociales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil douze.

#### *Assemblée générale*

Les fondatrices prénommées, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constituées en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8398 Roodt/Septfontaines, 17, Nospelterstroos.
- 2) La société sera gérée par un gérant, savoir:

Monsieur Andrew MacDonald HUDSON, directeur financier, né à Prince George, Canada, le 19 septembre 1976, demeurant à L-8398 Roodt/Septfontaines, 17, Nospelterstroos.

- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé: A. HUDSON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 2 octobre 2012. Relation: CAP/2012/3707. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131432/107.

(120173398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

---

### **Stratem Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.976.

L'an deux mille douze, le treize septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de STRATEM FUND (la «Société») une Société Anonyme qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable ayant son siège social à 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 120.976 et constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 octobre 2006 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2156 daté du 17 novembre 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Marc-André BECHET, Directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne ALEXANDRE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claudio RINALDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires nominatifs le 22 août 2012 et publiés:

- dans le D'Wort du 22 août 2012 et du 4 septembre 2012,
- dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2074 du 22 août 2012 et numéro 2187 du 4 septembre 2012.

Un exemplaire de ces convocations a été déposé sur le bureau de l'assemblée.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 18.489,995 actions en circulation, 17.539 actions (représentant 94,86% des actions en circulation) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Mise en liquidation de la SICAV;
- 2) Nomination de la société à responsabilité limitée Deloitte Tax & Consulting en tant que liquidateur;
- 3) Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur;
- 4) Nomination de la société à responsabilité limitée KPMG Luxembourg en tant que réviseur à la liquidation;
- 5) Décharge aux administrateurs et du réviseur de la SICAV du 1<sup>er</sup> juillet 2012 jusqu'à la date de mise en liquidation.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution et la liquidation de la Société à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de liquidateur de la Société, la société à responsabilité limitée Deloitte Tax & Consulting, une société ayant son siège social au L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg B 165.178.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

Le liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 et suivants de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est requise. Le liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et pourra s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la Place.

122587

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de réviseur à la liquidation, la société à responsabilité limitée KPMG Luxembourg, une société ayant son siège social au L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 149.133.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur de la SICAV pour l'exercice de leurs mandats pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 jusqu'à la date de la mise en liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.45 heures.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux membres du bureau et aux mandataires des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M.-A. BECHET, C. ALEXANDRE, C. RINALDI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43815. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131729/82.

(120172976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

**GSIImmo Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8352 Dahlem, 3, Op der Bunn.

R.C.S. Luxembourg B 171.848.

—  
STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt septembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

La société anonyme «PROTHEMIS S.A.», ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 84.364.

constituée par acte du notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 18 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 361 du 6 mars 2002,

représentée par son administrateur-délégué Monsieur Luc Heyse, expert-fiscal, demeurant à L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon,

ce dernier nommé ici représenté par Madame Sandrine GEORGELIN, gestionnaire de copropriétés, demeurant à L-8352 Dahlem, 3, op der Bunn,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 18 septembre 2012, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «GSIImmo Luxembourg S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Dahlem, Commune de Garnich.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat, la vente et la location d'immeubles.

La société a également pour objet la promotion immobilière, la transformation, l'aménagement, la gestion et la mise en valeur de tout bien immobilier tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières, avec ou sans promesse de vente.

Elle pourra emprunter, donner ses immeubles en garantie, se porter caution, consentir toutes hypothèques, le tout tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

Elle a encore pour objet, après obtention le cas échéant des autorisations nécessaires, tous travaux de constructions, de rénovation, de remise en état d'immeubles et de leurs alentours, pour son propre compte ou pour compte de tiers.

La société pourra accomplir tout acte d'administrateur de biens et syndic de copropriété, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tout immeuble, ainsi que toutes les opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

La société pourra accomplir en outre tout acte susceptible de favoriser son objet social, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet dans les seules limites des lois régissant les matières visées.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,00 EUR), représenté par TRENTE ET UNE (31) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,00 EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mil douze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille treize.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante «PROTHEMIS S.A.», préqualifiée, a déclaré souscrire les TRENTE ET UNE (31) actions.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante, préqualifiée, es-qualité qu'elle agit et représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a.- Madame Sandrine GEORGELIN, gestionnaire de copropriétés, née à Bordeaux (France), le 9 octobre 1985, demeurant à L-8352 Dahlem, 3, op der Bunn;

b.- Madame Fabienne GEORGELIN, comptable, née à Lagny-sur-Marne (France), le 19 octobre 1962, demeurant à F-77410 Annet-sur-Marne, 3, Impasse de Louche.

c.- Monsieur Jean-Marie THEIS, comptable, né à Messancy, le 3 février 1964, demeurant professionnellement à L-8080 Luxembourg, 74, route de Longwy.

3) Est nommé administrateur-délégué Madame Sandrine GEORGELIN, prénommée.

4) Est appelé aux fonctions de commissaire:

«ACOGEST S. à r.l.», avec siège social à L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.

5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'année 2018.

6) Le siège social est fixé à L-8352 Dahlem, 3, op der Bunn.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: S. Georgelin, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 21 septembre 2012. Relation: CAP/2012/3579. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Référence de publication: 2012131993/143.

(120173727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

---

**Enop 5 A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 76.813.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 10. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012131944/11.

(120174084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

---

**Italia Investments Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.204.

Il résulte d'une résolution écrite de M. Shamsher Kanji l'associé unique de la Société (l'Associé Unique) datée du 5 octobre 2012, que l'Associé Unique a accepté la démission de M. Praful Chandaria remise par lettre datée du 23 juillet 2012

*Pour Italia Investments Corporation S.à r.l.*

Référence de publication: 2012132018/12.

(120173859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

---

**PT-COM, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds PT-COM, welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. Oktober 2012.

*Für die Gesellschaft*

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2012132265/12.

(120173837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

---

**International Fund Mix;, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion modifié au 01.11.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Fund Management S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

*Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank*

Référence de publication: 2012132311/10.

(120174480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

---

**Inter Mega S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.234.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Françoise DUMONT, employée privée résidant professionnellement au 412F Route d'Esch L-2086 Luxembourg. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

F. DUMONT / T. SIMONIN

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012120883/14.

(120162990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

---

**Headland Finance 2 S.N.C., Société en nom collectif.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.628.

Les comptes annuels au 31 mars 2012, établis en Livres Sterling, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120845/11.

(120163103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

---

**HT Wohnen Deutschland I Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.671.

*Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 17. September 2012*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, nachdem Herr Ansgar Billen sein Amt als Geschäftsführer zum 17. September 2012 niedergelegt hat, Herrn Rüdiger Sailer, geboren am 25. Oktober 1973 in Heilbronn, Deutschland, mit Berufsanschrift in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 17. September 2012, zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. September 2012.

*Für HT Wohnen Deutschland I Holding S.à r.l.*

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2012120853/16.

(120163207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

---

**HT WD Objekt II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.718.

*Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 17. September 2012*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, nachdem Herr Ansgar Billen sein Amt als Geschäftsführer zum 17. September 2012 niedergelegt hat, Herrn Rüdiger Sailer, geboren am 25. Oktober 1973 in Heilbronn, Deutschland, mit Berufsanschrift in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 17. September 2012, zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. September 2012.

Für HT WD Objekt II S.à r.l.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012120854/16.

(120163294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

---

**Investissements Minéraux et Financiers, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 22.181.

Le siège social du commissaire aux comptes H.R.T. Revision S.A. a changé et se trouve à présent au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2012.

Référence de publication: 2012120886/11.

(120163217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

---

**Pagosa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121003/10.

(120163825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

---

**NBIM Clement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.756.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012120985/10.

(120162991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

---

**North REOF Moldova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 120.906.

Le Dépôt rectificatif du document "L120023691" pour les comptes annuels agréés au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Septembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012120982/11.

(120163131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

---